Collectif HANDICAP !

le répit des aidants

Entre solutions existantes et innovations

Sommaire

INTRODUCTION 2

CONTEXTE 4

PROJET 7

CONSTATS 7
POSTULAT 8
DANS LE VIF DU SUJET **9**
LA DEMANDE DE LA FAMILLE, LES BESOINS DE L'ENFANT/DU JEUNE 9
L'ENTRETIEN PREALABLE 9
LA DUREE ET LES MODALITES D'ACCUEIL 10
LES LOCAUX 11
L'EQUIPE D'ACCUEIL 11
UN ACCUEIL TYPE 12
Demi-journée 12
Journée 13
Week-end ou petites vacances 13
LES REPAS 14
Quelques idées d'activités 14
L'EVALUATION DU REPIT PAR LA FAMILLE ET L'ENFANT/LE JEUNE 15
L'EVALUATION PAR L'EQUIPE 15
L'ANTICIPATION, LE MAITRE-MOT 15
EN CAS D'URGENCE ? 15
ÉVALUATION DU DISPOSITIF ET RECHERCHE 16
EVENEMENTS INDESIRABLES 16
BUDGET ET FINANCEMENT 17
CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE 17
RECAPITULATIF 18
ANNEXES **19**
FICHE DE BESOINS/COMPETENCES 20
CONVENTION DE PRETS DE LOCAUX 25
PROTOCOLE D'URGENCE 27
PROTOCOLE DE DECLARATION D'UN EVENEMENT INDESIRABLE 30
FICHES DE FONCTIONS 33
MODELE DE PLANNING DES PROFESSIONNELS 39
ENQUETE DE SATISFACTION A DESTINATION DES ENFANTS ET JEUNES ACCUEILLIS 41
ENQUETE DE SATISFACTION A DESTINATION DES PARENTS 42

Introduction

Le Collectif Handicap ! s'est créé spontanément, fin 2017, à la suite de rencontres et de projets menés conjointement avec pour visées :

- ✓ de changer le regard porté sur le handicap,
- ✓ de favoriser l'inclusion des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap,
- ✓ de participer à la recherche et à la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées et de leurs aidants (parents, familles, proches) et ce, dans une démarche conjointe usagers/professionnels/bénévoles ; le **pouvoir d'agir et la co-construction** étant les maîtres-mots du Collectif Handicap !

Personnes en situation de handicap, et représentants de personnes accompagnées, d'associations de familles, de professionnels, d'entreprises, nous nous sommes retrouvés, chacun et chacune, dans l'esprit militant qui nous anime individuellement.

Regroupant nos forces vives et notre enthousiasme à mener des actions communes, le Collectif Handicap ! s'est étoffé au cours du second trimestre 2019 et se compose actuellement des associations, réseaux et organismes suivants :

- **Familles Extraordinaires** https://familles-extraordinaires.webnode.fr/
- **L'Espace Rencontres de l'ARI** (Association pour la Réadaptation et l'Intégration) https://ari-accompagnement.fr/lespace-rencontres/
- **Mobalib** (réseau social et collaboratif du handicap) https://www.mobalib.com/home
- **D'une rive à l'autre** http://associationdunerivealautre.blogspot.com/
- **Les mots de Jossy** https://www.facebook.com/Les-Mots-de-Jossy-201697070013764/
  Ces deux associations œuvrent déjà ensemble
  https://coccinellesextraabeillesordinaires.wordpress.com/
- **La Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale d'EDF (CMCAS)** https://gironde.cmcas.com/
- **Différences et partages** https://www.facebook.com/DifferencesEtPartages/
- **APIMI** http://www.apimi.fr/

Le 28 avril 2018, nous avons organisé, en tant que Collectif Handicap !, une journée au Rocher de Palmer à Cenon, sur le thème de l'inclusion, avec la volonté très nette de valoriser les expérimentations à l'œuvre, notamment celles des familles, et en mettant l'accent sur leur pouvoir d'agir. Au cours de cette journée, et au sein de nos associations et entreprises respectives, le besoin de répit des aidants s'est révélé de façon criante. Au regard du manque d'information repéré sur les solutions existantes, des difficultés rencontrées par les aidants que nous côtoyons, nous avons décidé de nous emparer de cette thématique et d'en faire un objet de travail commun pour le Collectif.

Toujours animés par la valorisation des expérimentations menées et par le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et de leur entourage (qu'il soit familial, amical et/ou professionnel), il était évident qu'avant toute chose, nous devions nous appuyer sur les besoins des personnes elles-mêmes, prendre en compte leur vécu, et co-construire avec elles des solutions répondant à leurs difficultés.

Un questionnaire, à destination des aidants familiaux, a été élaboré et a bénéficié, en octobre 2018, d'une diffusion par de nombreux canaux : nos propres réseaux professionnels, sociaux, amicaux, le Conseil Départemental de la Gironde, la MDPH, Le Centre Ressources Autisme, le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité et bien d'autres. Que chacun en soit remercié !

L'enquête a bénéficié de **158 réponses**. L'échantillon, suffisamment large, a permis de dégager des données significatives et des axes de travail. Une restitution des résultats a été réalisée le 30 mars 2019 devant un parterre de plus de 170 personnes, professionnels et aidants, grâce au soutien de l'IRTSNA et du Conseil Départemental de la Gironde. Ce dernier a fortement contribué à la réussite de cette journée grâce, notamment, aux interventions de Mmes Ehninger, Cluset-Degas et Moreau, et de Mr Saint-Pasteur. L'après-midi a été consacré à la présentation de différentes modalités de répit mises en œuvre dans le département (AIDOMI service d'aide à la personne, Médoc Enfance Handicap, plateforme de répit La Pause Fontaudin, APIMI, À bras ouverts, Unis-cités) accompagnée de témoignages d'aidants. Un forum, organisé sur le temps de pause méridienne, a facilité la mise en réseau de professionnels, aidants et bénévoles au travers de la valorisation de pas moins de 19 propositions de répit[1] !

Le 30 mars a été le préalable à une autre action avec, là encore, le concours gracieux de l'IRTSNA : nous avons réuni, le 4 mai 2019, une quarantaine de personnes, aidants et professionnels, répartis en quatre groupes de travail sur la matinée :

- Solutions de répit à domicile,
- Solutions de répit hors domicile,
- Propositions ciblant les aidants,
- Information et communication.

L'utilisation d'une méthodologie commune a facilité le travail de retranscription ; chacun, de sa place, a pu exprimer ses besoins, ses attentes par rapport aux autres, et valoriser ses compétences et ressources. De manière collective, chaque groupe a ensuite priorisé deux solutions à mettre en œuvre, avant une restitution globale à l'ensemble des participants.

À l'issue de cette mise en commun, les membres du collectif ont choisi de travailler autour de deux axes :

1- Les solutions de répit hors domicile,

[1] Cf. Actes de la journée du 30 mars 2019 https://ari-accompagnement.fr/2019/03/30/repit-entre-solutions-existantes-et-innovations-30-mars-2019/

2- La réflexion autour de la création d'un GEM ou de tout autre forme de collectif à destination des aidants et des professionnels.

Fidèle à notre philosophie et à nos principes organisateurs, nous avons convié les personnes présentes le 4 mai à rejoindre les groupes de travail dès le mois de juin.

L'originalité du collectif réside en sa capacité à mettre en place des actions à destination des aidants, professionnels, bénévoles mais surtout à les mobiliser de manière pérenne ou éphémère; suffisamment solide, le collectif peut accueillir toutes les bonnes volontés, se remodeler, tout en gardant la conviction profonde que ce n'est qu'à l'occasion de la rencontre aidants et professionnels, de la mutualisation de leurs compétences, que le pouvoir d'agir de chacun soutiendra l'avenir de solutions collectives.

Huit réunions de travail se sont ainsi tenues, entre mai et octobre. Voici le résultat de l'élaboration du projet de solutions de répit hors domicile, partant des besoins exprimés par les familles et des apports de tous.

Contexte

Selon la Charte Européenne de l'aidant familial (2017), **l'aidant** est une : «*Personne non salariée de la personne dépendante, qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, etc* ».
Le **répit**, selon le dictionnaire Larousse est : "*Un arrêt momentané, la suspension de quelque chose de pénible, d'une souffrance [...] un repos, une interruption dans une occupation absorbante ou contraignante*".
L'association française des aidants le définit comme étant le « *Temps libre que peuvent prendre les aidants et les personnes accompagnées* ».

Les proches aidants ont longtemps été invisibles aux yeux de la société. Personne ressource, à disposition de la personne aidée et des professionnels, l'aidant a souvent mis entre parenthèses sa vie sociale, professionnelle et affective.

La reconnaissance des proches aidants est un enjeu social et sociétal majeur qu'il convient de prendre à bras le corps. Différents textes juridiques[2] s'y sont essayés :

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées officialise la place des aidants.

- Le décret du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation a domicile pour les personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles et le code de la sécurité sociale attribue les premiers contours à la notion d'aidant familial.

[2] Rapport GILLOT, « Préserver nos aidants : une responsabilité nationale », tome 2, Juin 2018

- Le décret du 7 mai 2008 relatif à l'accès des enfants à la prestation de compensation élargit la notion d'aidant familial.

- Le Code de la santé publique (art. L. 111-6) évoque par ailleurs les termes « d'aidant naturel » et de « personne de confiance ».

- Une recommandation de bonne pratique de l'ANESM, de juillet 2014, à destination des professionnels des secteurs social et médico-social, vise à soutenir les aidants non professionnels de personnes âgées, adultes handicapés ou souffrant de maladies chroniques vivant à domicile. Les parents d'enfants et d'adolescents ne sont pas pris en compte.

- La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV, 2015) introduit enfin une définition légale du « proche aidant » d'une personne âgée ainsi qu'un droit au répit sans opérer d'unification avec la notion de proche aidant d'une personne handicapée.

La définition de proche aidant retenue s'inspire de celle du Code de l'Action Sociale et des Familles relative aux aidants de personnes en situation de handicap (loi 2005) : « *est considéré comme proche aidant d'une personne âgée, son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu son pacte civil de solidarité, ou son concubin, un parent ou allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui leur vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne*».

La loi instaure également un droit au répit pour le proche aidant s'occupant d'une personne âgée en situation de perte d'autonomie :

- La loi Travail de 2016 a assoupli les modalités d'obtention du congé de « proche aidant » (non rémunéré) en diminuant l'ancienneté requise de 2 ans à un an.
  Elle a également instauré deux jours de congé à l'annonce d'un handicap.

- La Stratégie Nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap se penchera notamment sur l'indemnisation du congé proche aidant.[3]

En mai 2019, la loi **n° 2019-485 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants** pointe les enjeux suivants[4] :

La nécessité d'agir en faveur des proches aidants…
Constatant *"que les proches aidants pallient parfois l'absence de professionnels de santé, de place dans les différentes institutions, (…) voire l'absence d'institutions compétentes pour accueillir les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement spécifique"*, Jocelyne GUIDEZ et plusieurs de ses collègues *"considèrent qu'il [convient] d'agir en leur faveur afin de leur fournir l'information nécessaire, d'être considérés par le corps médical et paramédical, de leur permettre de conserver une vie sociale et de ne pas grever leur avenir en leur permettant de contribuer à leur retraite pour ceux qui le peuvent encore"*.
Ils ont déposé une proposition de loi en ce sens au Sénat le 12 juin 2018.

[3] https://solidaritessante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_de_soutien_aux_aidants_vf.pdf
[4] http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201810/reconnaissance_des_proches_aidants.html

…. en favorisant le recours au congé de proche aidant :
Le titre I[er] (articles 1 et 2) vise à favoriser le recours au congé de proche aidant. Les sénateurs proposent ainsi :

- ✓ d'inviter les partenaires sociaux à négocier pour concilier la vie de l'aidant avec les contraintes de l'entreprise (article 1[er]) ;
- ✓ d'indemniser ce congé : l'employé percevrait une indemnité journalière versée par son employeur, qui disposera d'un droit de tirage sur un fonds créé à cet effet et alimenté par la mise en place d'une surprime sur certains contrats d'assurance (article 2)

…. en sécurisant les droits sociaux des aidants :
Le titre II (articles 3 à 7) a pour objet de sécuriser les droits sociaux de l'aidant. Les auteurs souhaitent notamment :

- ✓ uniformiser les situations des proches aidants qui se trouvent actuellement dans des situations disparates vis-à-vis de leur affiliation à la branche vieillesse du régime général (articles 3 et 4) ;
- ✓ expérimenter un dispositif de relayage (suppléance du proche aidant par des salariés d'établissements et services sociaux ou médico-sociaux) (article 5) ;
- ✓ délivrer une carte de l'aidant permettant de les identifier notamment auprès des professionnels de santé (article 6) ;
- ✓ mettre en place un guide de l'aidant et une plateforme web d'information et d'orientation (article 6).

Le droit à congé est essentiel mais n'est pas à considérer comme un droit au répit.

Par ailleurs, la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 dans son article L1110-1 stipule : « *Le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne. Les professionnels, les établissements et réseaux de santé, les organismes d'assurance maladie ou tous autres organismes participant à la prévention et aux soins, et les autorités sanitaires contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible* ».

Fin 2018, L'ARI a été invitée aux travaux du COPIL « Aide aux aidants » institué par le Conseil Départemental. Les membres de l'Espace rencontres de l'ARI y ont naturellement trouvé leur place et ont pu faire valoir les travaux menés par le Collectif Handicap !. Une collaboration est ainsi née.

le Département de la Gironde a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et visant à promouvoir les territoires 100 % inclusifs : retenu pour relever ce défi au début de l'année 2019, le Département s'y engage avec force ; la démarche de transformation engagée avec les citoyens et les personnes concernées a pour volonté d'agir sur les représentations liées au handicap ainsi que sur l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap. Elle se déploie en cinq axes mettant en action les différents acteurs (personnes en situation de handicap, familles, professionnels) autour des différentes thématiques :

- ➡ Axe 1 : une petite enfance inclusive (notamment à l'école),
- ➡ Axe 2 : l'accès à un chez-soi choisi,
- ➡ Axe 3 : l'accès à un travail choisi dans un environnement adapté,
- ➡ Axe 4 : l'accès à des loisirs culturels et sportifs,

- Axe 5 : l'exercice de la citoyenneté (avec un objectif de soutien et d'accompagnement des aidants).

Outre l'invisibilité des proches aidants pointée plus haut, c'est celle, en particulier, des parents d'enfants et d'adolescents en situation de handicap qui est la plus flagrante. Les différentes politiques publiques actuelles tendent à la mise en œuvre d'une société plus inclusive dont nous ne pouvons que nous réjouir. Cela n'efface pas le quotidien, extrêmement lourd, de parents de jeunes enfants et/ou adolescents, cela n'enlève pas aux parents leur caractère intrinsèque de personnes-ressources.
Or, pour conserver cette qualité de ressource humaine, les parents doivent pouvoir eux-mêmes bénéficier de temps de répit favorisant ainsi le maintien de relations familiales apaisées sur le long terme, la possibilité de vivre des temps de loisirs en dehors de la présence de la personne aidée.

Projet

Ce projet est le fruit d'une élaboration commune : aidants, personnes en situation de handicap, professionnels, cumulant parfois plusieurs de ces statuts. Il a été l'occasion de réunions de travail où ces mêmes statuts s'effacent pour laisser la parole à l'expérience de chacun, à la valorisation des compétences, au partage des tâches et à des allers-retours fructueux dans la rédaction.

Constats

Actuellement, nous observons le développement de solutions de répit à domicile, notamment à travers l'élargissement des services d'aide à domicile vers un public plus jeune et en situation de handicap. Elles répondent à un besoin de répit mais également à une nécessité pour les aidants de se maintenir en emploi.

Nous avons fait le choix, parmi toutes les propositions, de nous centrer sur les solutions de répit hors domicile, une des voies de la préservation d'une relation sereine du parent avec son enfant en situation de handicap.

Or, si nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle avancée, elle reste encore à la marge et ne répond pas tout à fait aux besoins exprimés par les aidants : le besoin de répit nécessite parfois une coupure de quelques heures voire de quelques jours entre l'aidé et l'aidant sans que cela oblige le parent à devoir quitter sa maison. Cela suppose donc l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans d'autres espaces qu'ils soient du domaine du périscolaire, des centres de loisirs ou de séjours de vacances…lorsque cela est possible. Ce projet se veut une alternative au droit commun lorsque celui-ci n'est pas accessible ; les raisons en sont diverses : les ressources des collectivités ne permettent pas le recours à du personnel supplémentaire et qualifié, la lourdeur du handicap des enfants n'est pas favorable, voire contre-indiqué, à une vie en grande collectivité et enfin, au-delà de 12 ans, il s'avère impossible d'adapter le droit commun aux contraintes du handicap. Le dispositif Récréamix 33 en a fait le constat : là où le droit commun vise à une autonomie de plus en plus grande du jeune, l'étayage de ceux en situation de handicap peut, au contraire, s'avérer plus important. Par ailleurs, le constat est fait que les horaires d'ouverture de certains établissements spécialisés ne sont pas en adéquation avec les dispositifs de droit commun.

Au regard des résultats obtenus *via* l'enquête du Collectif Handicap, nous pouvons prendre appui sur différents constats confirmant la nécessité de construire des solutions de répit hors domicile :

- À l'annonce d'un diagnostic de handicap, la question du répit n'est jamais abordée.
- Dans le cas de jeunes enfants en situation de handicap, les parents estiment accomplir leur devoir naturel de parents et n'ont pas conscience d'être, de surcroît, des aidants.
- Les difficultés d'accès au droit commun de l'enfant en situation de handicap (à la crèche, à l'école, à l'accueil périscolaire, en centre de loisirs, à une activité sportive ou culturelle, etc.) contribuent à façonner un plafond de verre qui isole, stigmatise et tend à réduire les velléités d'y échapper.
- Les propositions de répit lors des situations de crises peuvent engendrer des sentiments de culpabilité, de rejet et des phénomènes de repli.
- La prévention de la maltraitance est une thématique transversale qui sous-tend le projet.
- Le répit est un enjeu de santé public face aux aidants qui s'épuisent, se précarisent et s'isolent socialement.
- L'engagement du gouvernement dans la construction d'une société inclusive contraste cruellement avec, souvent, la contre-indication de vie en grande collectivité et donne l'impression de banaliser l'intensité et la gravité de certaines situations de handicap.
- L'inexistence de propositions de séjours adaptés aux troubles et handicaps les plus sévères.

Postulat

Nous faisons l'hypothèse que, si l'aidant est informé au plus tôt des possibilités de répit existantes, s'il a la possibilité de les expérimenter en amont de situations de crises, de les planifier, il gardera alors la ressource suffisante pour tenir sur le long cours.
Le répit pour chacun, est associé à la souffrance, à l'épuisement ; s'il se transforme en repos, davantage lié à des notions de plaisir, l'aidant et l'aidé y gagneront.

Notre objectif est de nous positionner là où des manques sont repérés et non pas de nous substituer à des ressources existantes, notamment dans le droit commun.
Notre premier réflexe est donc de penser l'accessibilité au droit commun pour chaque situation. Cependant, lorsque l'accueil en milieu ordinaire s'avère contre-indiqué, voire impossible d'accès pour diverses raisons, la mise en œuvre d'une solution adaptée est à co-construire avec l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap et sa famille.

Pour y parvenir, il nous semble important de privilégier les trois modalités suivantes :

- L'accompagnement des parents et de leur enfant en situation de handicap en amont des situations de crises afin de prévenir tout phénomène de lassitude, d'épuisement, de repli social, de retrait professionnel et de dégradation de l'état de santé physique et psychique de l'aidant et de l'aidé.
- L'accueil d'enfants/de jeunes en situation de handicap à la journée, sur un week-end et lors de vacances scolaires.

- La favorisation, lorsque cela est compatible avec les besoins et les capacités des enfants et des adolescents, de la mixité sociale.

Loin de vouloir gommer toutes différences entre les formes de handicaps, il s'agit, au contraire, de les reconnaître afin d'ajuster les moyens au plus près des besoins. Si le ressenti et la nécessité de répit s'expriment de manière univoque, les réponses à apporter sont multiples, autant que les situations de handicap. Ainsi, aidants et professionnels avons-nous convenu de bâtir ce projet en tenant compte des « incompatibilités » afin d'offrir aux enfants/aux jeunes et à leurs familles des temps de répit/repos adaptés. Ceci dit, ce projet, comme toute expérimentation, sera amené à être évalué, ajusté et se devra d'être un dispositif suffisamment solide et malléable pour s'adapter à tous.

Dans le vif du sujet

la demande de la famille, les besoins de l'enfant/du jeune

L'anticipation du besoin de répit permet de préparer, en dehors de tout sentiment de colère, de découragement, des pauses bienvenues pour l'aidant et pour l'aidé.

Dans un premier temps, il conviendra de bien clarifier :

1- La demande de la famille,
2- Les besoins d'accompagnement de l'enfant ou du jeune en situation de handicap.

La demande peut être simple, éphémère, urgente, préparée, inextricable, régulière. Elle peut revêtir autant de facettes que de modalités d'expression.

Afin de mieux cerner les besoins de la famille et ceux de leur enfant, une fiche à compléter leur sera transmise. Elle aura pour objet de renseigner de manière précise les compétences de l'enfant/du jeune en termes d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne, d'interactions sociales, de nécessité d'accompagnement au plus près, de communication et de langage. Elle permettra, en outre, de définir avec la famille les besoins en matière de répit selon leur récurrence (occasionnel, régulier) et leur durée (de quelques heures à quelques jours).

l'entretien préalable

À la suite de cela, un entretien avec un coordonnateur (et un membre du Collectif Handicap !) sera programmé afin d'affiner la demande et d'évaluer l'accompagnement réel dont aura besoin l'enfant/le jeune. Il reviendra à l'équipe de proposer, par la suite, les meilleures conditions d'accueil possibles.
Cette première rencontre donnera des indications pour orienter vers un groupe adapté aux troubles et handicap présentés.

la durée et les modalités d'accueil

Les êtres humains les plus vulnérables méritent des réponses spécifiques et non pas identiques au plus grand nombre. Ainsi que nous l'avons déjà souligné plus haut, l'accès au droit commun pour de nombreux enfants/jeunes se révèle impossible à mettre en œuvre. Il est donc impératif d'inventer des dispositifs qui, loin de nier l'ambition d'une société inclusive, offrent, à ceux qui en ont besoin, des moments d'apaisement.

Le projet prévoit un accueil modulable : de quelques heures à deux jours et une nuit le week-end, en journée et sur deux jours et une nuit sur les petites vacances scolaires.

Deux autres critères sont essentiels pour la mise en œuvre de modalités d'accueil :

- L'âge des enfants.
- Les troubles et handicaps présentés.

Cela va sans dire, l'accueil de tout-petits demande des aménagements différents de celui concernant des plus grands. De la même manière, le type de handicap orientera les réponses aux besoins. Certaines incompatibilités de prises en charge sont à questionner : peut-on accueillir un enfant avec des Troubles du Spectre de l'Autisme sévères de la même manière qu'un enfant déficient sensoriel ou polyhandicapé ? L'accessibilité des locaux et la mise à disposition de matériel adapté/spécialisé demeurent des facteurs déterminants dans le type d'accueil proposé.

A ce jour, nous prévoyons la mise en place de deux types de groupes d'enfants/jeunes répartis en fonction de leur handicap :

- Un groupe d'enfants/jeunes avec TSA et/ou déficience intellectuelle,
- Un groupe d'enfants polyhandicapés.

Pour chaque enfant/jeune la formule d'un week-end et/ou d'une journée par mois sera proposée. Les groupes seront également constitués en fonction de critères d'âge le projet mettant le curseur sur un accueil entre trois et dix-huit ans.

La constitution par groupes d'âge veut répondre à plusieurs critères :

- Le respect des rythmes biologiques (besoin de sieste par exemple),
- L'importance de préserver un espace spécifique pour les plus jeunes,
- L'intérêt de conserver pour d'autres, une certaine hétérogénéité, cela permettant de diversifier les interactions sociales, de favoriser le tutorat, et de constituer des groupes avec des degrés d'autonomie différents.

Il nous paraît approprié d'offrir un accueil particulier aux groupes d'âge suivants :

- ☑ 3- 6 ans
- ☑ 7-12 ans
- ☑ 13-18 ans

Nous appuyant sur la possibilité d'ouvrir tous les week-ends, 20 enfants/jeunes pourraient potentiellement être accueillis (en dehors des places d'urgence). Concernant les petites vacances scolaires, l'accueil deux jours et une nuit permettrait de répondre à 40 demandes (dans le cas où les roulements se feraient en continu).

Les groupes seront constitués de cinq enfants/jeunes ; une place dite « d'urgence » sera conservée en cas de besoin.

Dans un avenir plus ou moins proche, nous pourrions envisager d'élargir l'accueil à la fratrie et ou un ami de l'enfant/jeune.

Au cours de notre réflexion, nous devons admettre que nous avons entrevu de possibles limites à ce projet. Que faire en cas de demande d'accueil pour un enfant/jeune qui nécessite des soins médicaux importants ? Il s'agit peut-être là d'une extension possible du projet originel qui devra faire l'objet d'une élaboration spécifique.

les locaux

Il existe de grandes ressources architecturales sur le territoire girondin: de nombreux établissements spécialisés sont fermés le week-end et une partie des vacances scolaires : IME, DITEP, Hôpitaux de jour, IEM, crèches, etc.
Par conventionnement avec les associations et organismes gestionnaires, un prêt de locaux, sur les périodes de fermeture des établissements, permettrait, à moindre coût, l'accueil voire l'hébergement, d'enfants et de jeunes en situation de handicap.
Le Conseil Départemental possède également des équipements pouvant permettre l'accueil de jour et/ou l'hébergement sur des périodes définies (hors saison).
De grandes entreprises ont également à disposition des locaux gérés par leur caisse d'action sociale, destinés notamment à des séjours pour les enfants des salariés. Ces locaux ne sont pas utilisés toute l'année.
La convention prévoira, de surcroît, l'indemnisation des frais de chauffage, d'eau et d'électricité nécessaires aux activités d'accueil, de loisir, d'hygiène et de restauration.

l'équipe d'accueil

Aucune équipe ne peut fonctionner correctement sans bénéficier de coordination et d'analyse des pratiques. C'est pourquoi ce dispositif devra s'appuyer sur l'expertise d'un **coordonnateur**, dont le profil sera, à tout le moins, celui d'un éducateur spécialisé expérimenté.
Il aura à charge la coordination d'une équipe de professionnels aux profils divers : **moniteurs-éducateurs, accompagnant éducatif et social (AES), infirmier, surveillant de nuit.**

Le recours à des **familles d'accueil spécialisées** est également envisageable, pour peu qu'elles soient formées aux diverses pathologies et troubles du développement rencontrés. A l'inverse des pratiques habituelles, et afin de ne pas déstabiliser les enfants lors de roulements entre familles d'accueil, il est préférable de garantir l'immuabilité du lieu d'accueil. Ainsi, ce sont les professionnels qui se déplaceraient dans les lieux d'accueil des enfants.

L'équipe de professionnels pourrait être complétée par deux types d'intervenants :

- **Des étudiants en travail social** dans le cadre du module optionnel « Engagement » qui sera mis en œuvre par l'IRTS Nouvelle Aquitaine à la rentrée 2019.
  Passer par la filière des stages pour les étudiants en travail social, aurait un impact fort sur leur devenir professionnel et leur compréhension des besoins de répit des aidants familiaux. Pour eux, la participation à ce projet pourrait représenter un engagement citoyen fort, à même de renforcer leur compréhension des adaptations indispensables à l'avènement d'une société inclusive. Elle aurait également pour résultat une montée en compétence certaine dans la mise en œuvre et/ou la poursuite d'outils de communication, d'adaptation de l'environnement visuel, sonore, du travail d'équipe et de l'analyse de pratiques. Cette dernière fera l'objet d'une réunion d'équipe à périodicité définie.

- **Des jeunes volontaires en Service Civique** : l'association UNIS-Cités, basée sur Bordeaux, met en œuvre un nouveau programme aidant-aidé « Support'air ». Une rencontre avec le coordonnateur du dispositif a permis de vérifier que les objectifs du projet du Collectif Handicap ! peuvent tout à fait donner lieu à la création d'une fiche de mission spécifique afin que des jeunes volontaires puissent s'y intégrer. De même que pour les étudiants en travail social, cette expérience forte sur le plan humain, pourrait déclencher ou conforter des vocations, éveiller l'esprit des jeunes à une citoyenneté inclusive et bienveillante.

De plus, afin de préparer comme il se doit l'accueil et les activités, les professionnels/stagiaires auront droit à **un temps de préparation** qu'il reste à définir.

Un accueil type

Différentes modalités d'accueil sont possibles : l'accueil à la demi-journée, à la journée, sur deux jours et une nuit.

Nous l'avons évoqué, des temps de préparation seront nécessaires pour les professionnels afin de préparer les différents types d'accueil : emplois du temps visuels, activités, aide à l'autonomie, soins infirmiers, etc., devront être anticipés afin de favoriser le bon déroulé de la journée ou du séjour.

Demi-journée

Au choix, de 9h à 12h ou de 14h à 18h30. L'accueil des enfants se fera sur la première demi-heure de chaque période.

Des activités seront proposées en fonction des compétences et centres d'intérêts des enfants/jeunes. En cela, l'équipe aura été soutenue par les échanges avec la famille mais aussi par la fiche de renseignement dûment remplie en amont.

L'après-midi, un goûter sera donné aux enfants (fourni par la famille).

Un temps de débriefing de l'équipe sera prévu.

Journée

L'amplitude horaire d'accueil se veut large, de 9h à 18h30, afin de permettre une réelle coupure aux familles.

L'accueil se fera, de la même manière que pour la demi-journée, de 9h à 9h30. Le départ aura lieu entre 18h et 18h30.

Dès 9h30, des activités adaptées seront proposées dans le respect du rythme et des intérêts de chacun. Selon les enfants/jeunes, il peut être pertinent de varier les activités mais aussi d'offrir des possibilités de temps libre pour se ressourcer. Un coin d'apaisement devra être identifié pour ceux qui en auront besoin.

A 11h30, les enfants /jeunes pourront être accompagnés dans la mise en place du couvert et la préparation du repas de midi.

Le temps du repas nécessitera un accompagnement particulier de la part de l'équipe : aide pour manger, couper, etc. L'infirmier veillera à la prise des traitements médicamenteux si besoin. Les enfants/jeunes participeront, à leur mesure, au débarrassage et à la vaisselle.

La pause méridienne sera dévolue au brossage des dents (pour ceux qui le peuvent), à la sieste ou à un temps calme.
A la suite de cela, des activités seront proposées, toujours selon le rythme et besoins des enfants/jeunes.

Aux alentours de 16h, un temps de goûter, fourni par la famille, sera partagé. Puis, d'autres activités suivront avant le départ des enfants/jeunes en fin de journée.

A l'instar de l'accueil en demi-journée, un temps de débriefing de l'équipe est incontournable.

Week-end ou petites vacances

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter de temps de répit, il semble pertinent d'appliquer la formule du week-end aux petites vacances, soit l'accueil sur deux jours et une nuit. Les horaires appliqués seront les suivants : du premier jour 9h au second jour 17h (ceci afin de permettre à l'équipe de ranger les locaux et de débriefer).

Au déroulé prévu sur la journée s'ajoutent :

- L'impératif d'une veille de nuit afin de pouvoir répondre aux troubles du sommeil des enfants/jeunes et être disponibles en cas de problème. Cette équipe de nuit sera composée au minimum d'un veilleur de nuit formé et au mieux d'un AES en complément.
- La nécessité d'être présent au réveil de chaque enfant/jeune.
- L'aide à la toilette, l'habillage.
- La préparation du petit déjeuner.
- L'aide à la prise du petit-déjeuner.
- L'administration des traitements médicamenteux, matin et soir s'il y a lieu.
- La toilette du soir, l'aide au déshabillage, habillage.
- La préparation du repas du soir.
- Les temps calmes avant l'endormissement selon les rituels des enfants (chansons, lectures, réassurance, etc.).

Pour ces trois modalités, il est important d'avoir en tête que les enfants/jeunes ne sont pas toujours autonomes concernant la propreté ; il conviendra de s'assurer que les protections sont régulièrement changées et qu'une toilette est prodiguée si besoin.

les repas

Dans le cas d'un accueil à la journée ou sur une période de deux jours et une nuit, il est indispensable de prévoir, *a minima*, la mise à disposition d'un espace cuisine permettant de stocker les repas (fournis par la famille ou un prestataire extérieur) et leur remise en température avant distribution.
Dans la perspective d'une livraison de repas, des recherches de partenaires tels que les EHPAD, CCAS, SIVU (cuisine centrale), traiteurs sont autant de pistes que nous explorons. Nombre d'entre elles s'avèrent infructueuses, et pour certaines, l'absence d'un lieu d'hébergement défini, complique une possible mobilisation.

Quelques idées d'activités

- Comptines/musique (échanges avec mimes, expressions verbales/non verbales).
- Lectures (contes, théâtre interactif).
- Activité de création et d'expression : dessin, peinture, collage, découpage, pâte à sel.
- Jeux de construction (Lego, Kapla, Géomag, Duplo, etc.).
- Atelier cuisine.
- Pêche à la ligne.
- Chamboule-tout.
- Jeux de société.
- Jeux symboliques (voitures, poupées, dinette, etc.).
- Jeux interactifs intérieur/extérieur (jeux de ballon, raquettes, etc.).
- Jeux sensoriels (pâte à modeler, sable, eau, pâtes, graines, etc.).
- Séances de massage, relaxation, détente.
- Dessins animés, films.
- Temps libre dedans/dehors.
- Participation aux tâches collectives.
- Etc.

Du matériel sensoriel sera à disposition pour les enfants qui en ont besoin (casque anti-bruit, balles à picots, coussin à air, couverture ou veste lestée, kaléidoscope, etc.).

l'évaluation du répit par la famille et l'enfant/le jeune

Indispensable, l'évaluation *a posteriori,* par l'enfant (s'il est en capacité de le faire) et sa famille et du temps de répit organisé sera un indicateur précieux de son impact sur l'état de santé de l'aidant, sur le maintien de relations harmonieuses au sein de la sphère familiale et sur la capacité de l'aidant à « endurer » (c'est parfois le terme qui convient) le quotidien entre deux phases de répit.

l'évaluation par l'équipe

Un retour, essentiel, sera fait aux parents. La survenue de crises durant le temps de répit ne doit pas être occulté mais bien partagé avec les familles afin d'en faire une lecture commune et tenter d'y remédier lors de la période d'accueil suivante.
Les professionnels et les étudiants bénéficieront d'un temps d'analyse des pratiques avec le coordonnateur et deux membres du Collectif Handicap (un parent et un professionnel) afin de mettre en lumière les difficultés et les ressources.

l'anticipation, le maître-mot

Anticiper : c'est un des mots revenu le plus souvent dans les verbatims de l'enquête réalisée par le Collectif Handicap mais aussi dans les groupes de travail qui ont suivi.
Anticiper pour ne pas sombrer, anticiper pour ne pas se perdre dans la colère, anticiper pour ne pas devenir maltraitant pour l'autre ou pour soi, anticiper pour durer, anticiper pour se reposer, anticiper pour sortir d'un quotidien enfermant.

Nous postulons que la planification de temps de répit réguliers soutiendra la pérennité des relations aidant/aidé, produira la capacité à ne pas épuiser les ressources propres de l'aidant, et influera positivement sur son état de santé physique et psychique.

En cas d'urgence ?

Dans le respect du principe du droit au répit et d'un accueil le plus adapté possible, une place d'urgence sera réservée aux enfants et jeunes **ayant déjà bénéficié du dispositif**, connaissant les lieux et les professionnels. De manière réciproque, la bonne connaissance que les professionnels auront de l'enfant assurera une prise en charge apaisante.

Ne nous leurrons pas : les situations de crises existent bel et bien, elles sont imprévisibles, peuvent être déclenchées par un élément intérieur ou extérieur à la cellule strictement familiale. Elles engendrent des tensions telles qu'un éloignement de l'aidant et de l'aidé demeure la seule alternative.

Sans y répondre de manière totale, le dispositif pourra prévoir de conserver une place « au cas où ». Au cas où une famille, dans un élan de survie, n'aurait d'autre choix que la séparation avec l'aidé pour quelques heures.

Évaluation du dispositif et recherche

Ce dispositif expérimental ne pourra faire l'impasse d'une évaluation exhaustive de son fonctionnement. À l'instar du mode de fonctionnement du Collectif Handicap, elle sera partagée avec les parents et les professionnels.

Les questionnaires de satisfaction seront un support essentiel pour une première évaluation du dispositif et de ses effets à court, moyen et long terme. **Cependant, il nous paraîtrait pertinent de mener une étude plus poussée, en lien avec l'Université de Bordeaux, son Département de sociologie et le Centre de recherches Emile Durkheim, en confiant une recherche à un doctorant[5].**

Elle pourrait prendre en compte les critères et indicateurs suivants lors d'entretiens avec les familles concernées et leur enfant :

- Les bénéfices ressentis par les parents au niveau intra-familial (apaisement dans les relations, sentiment d'être soutenus, etc.).
- Les effets sur les enfants (du côté des parents).
- Les retours des enfants (si en capacité de les formuler).
- Les effets sur la qualité de vie de l'aidant.
- Les effets sur la qualité de vie de l'aidé.
- Les effets sur la santé de l'aidant.
- Les effets sur la santé de l'aidé.
- Les réductions des inégalités dans les domaines de la santé, de l'accès aux dispositifs de droit commun.
- L'évolution de la perception de soi et son enfant dans la société.
- L'évolution des expériences inclusives menées par les familles et leur enfant à partir des accueils au sein du dispositif.

Evènements indésirables

Le signalement des Evénements Indésirables (EI) est une composante essentielle de la gestion des risques. Elle permet d'identifier un certain nombre de dangers et de mettre en place des mesures préventives et/ou correctives adaptées.
La déclaration peut être étendue à d'autres événements qui font craindre un défaut de maîtrise du risque par un établissement ou un professionnel.
Dans le cadre du dispositif, la déclaration d'EI permettra de répertorier, d'analyser les situations les plus à risque et de mettre en œuvre les actions correctives adéquates. Le principe étant d'identifier, en amont de la survenue d'un incident, sa cause et ce qui aurait pu être mis en place pour l'éviter.
Le protocole de déclaration ainsi que la fiche dédiée figurent en annexe du projet.

[5] Le dispositif Cifre permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html . Eric Dugas, enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux a été sollicité en ce sens et est prêt à s'engager dans ce projet.

.

Budget et financement

Cette partie doit faire l'objet d'une négociation avec différents partenaires. Certains sont identifiés (le Conseil Départemental, l'ARS, la MDPH, la CAF[6]), d'autres pistes sont encore à définir (associations, fondations, mécénat, etc.).

Une participation des familles est également à envisager ainsi que la possibilité de la mutualisation de la PCH[7].

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

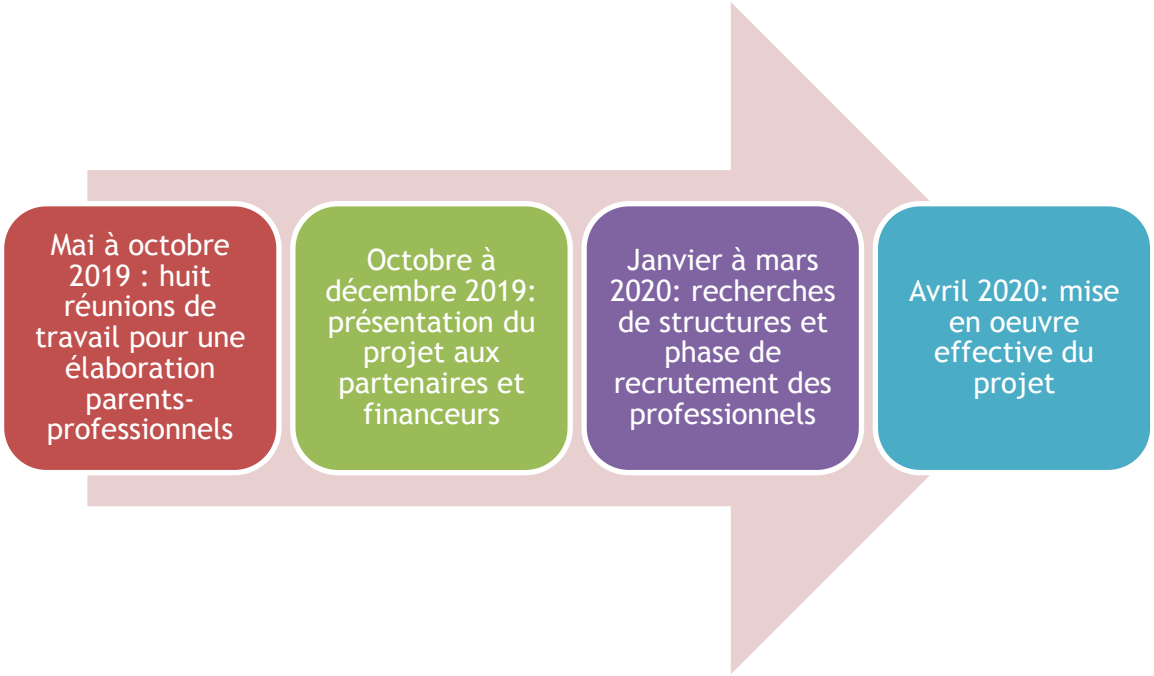

[6] Agence Régionale de Santé, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales
[7] Prestation de Compensation du Handicap

Récapitulatif

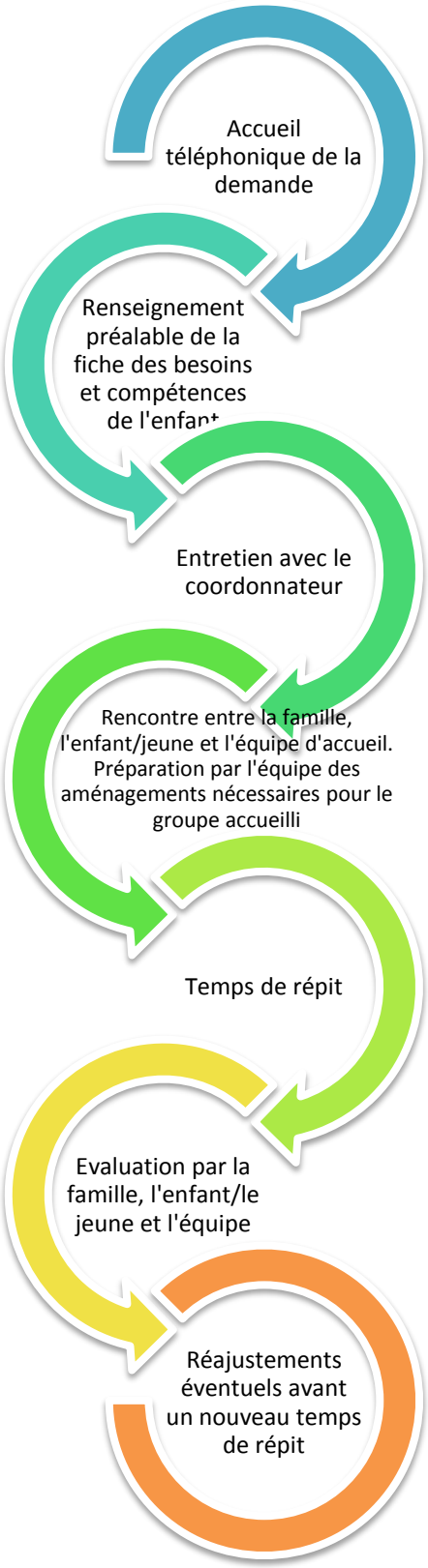

Annexes

1- Fiches de renseignements/habitudes de vie,
2- Modèle de convention de prêt de locaux,
3- Protocole d'urgence,
4- Protocole de déclaration d'un évènement indésirable,
5- Fiches de fonction,
6- Modèle de planning des professionnels,
7- Enquête de satisfaction à destination des enfants et jeunes accueillis,
8- Enquête de satisfaction à destination des familles.

Photo de l'enfant/du jeune

Fiche de renseignements
Habitudes de vie
En date du / /

Renseignements administratifs

NOM Prénom de l'enfant/du jeune :
Date de naissance : / / Age : ans
Sexe : ☐ F ☐ M
Lieu d'habitation :
Résidence habituelle : ☐ Chez les deux parents ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (précisez)

Mère	**Père**
NOM Prénom : Adresse : Tél portable : Tél domicile :	NOM Prénom : Adresse : Tél portable : Tél domicile :

Besoins de répit

Mère	**Père**
☐ Demi-journée ☐ Journée ☐ Week-ends ☐ Petites vacances ☐ Grandes vacances	☐ Demi-journée ☐ Journée ☐ Week-ends ☐ Petites vacances ☐ Grandes vacances

Type de handicap de l'enfant/du jeune (plusieurs réponses possibles)

☐ Handicap moteur
☐ Handicap sensoriel (auditif/visuel)
☐ Handicap psychique
☐ Handicap mental
☐ Polyhandicap
☐ TSA

Autonomie dans les déplacements

Je me déplace :

☐ Seul(e)
☐ Avec aide (précisez) :
☐ J'ai des difficultés avec les escaliers/marches
☐ Je n'ai pas la notion du danger

J'ai un appareillage :

☐ Canne-béquilles
☐ Déambulateur
☐ Fauteuil électrique
☐ Fauteuil manuel
☐ Prothèse (précisez) :

☐ Je maîtrise mon fauteuil
☐ J'ai parfois besoin d'aide
☐ Je ne maîtrise pas mon fauteuil

☐ Autres ou précisions complémentaires :

Autonomie dans la toilette

☐ Je me lave seul(e)
☐ J'ai besoin d'une aide partielle :
- ☐ Visage
- ☐ Bras
- ☐ Dos
- ☐ Torse/abdomen
- ☐ Toilette intime
- ☐ Jambes
- ☐ Pieds
- ☐ Shampooing

☐ J'ai besoin d'une aide complète
- ☐ Douche
- ☐ Bain
- ☐ Lavabo

☐ Habitudes horaires (matin, soir, etc.). Précisez :

Aides spécifiques et/ou détails complémentaires (produits spécifiques) :

Autonomie dans le brossage des dents

☐ Je me brosse les dents seul(e)
☐ J'ai besoin d'une aide pour le brossage des dents
☐ J'ai besoin d'un accompagnement/stimulation pour le brossage des dents
☐ J'ai besoin d'une aide complète pour le brossage des dents

J'utilise une brosse à dents :

- ☐ Manuelle
- ☐ Electrique

☐ Je me brosse les dents après chaque repas
Sinon, merci de préciser les temps de brossage :

☐ J'ai des soins buccodentaires spécifiques. Précisez :

Autonomie dans l'habillage

☐ Je m'habille seul(e)
☐ Je me déshabille seul(e)
☐ J'ai besoin d'une aide partielle

- ☐ Culotte/caleçon
- ☐ Brassière/soutien-gorge
- ☐ T-shirt/pull
- ☐ Pantalon
- ☐ Veste/manteau
- ☐ Jupe/robe
- ☐ Chaussettes
- ☐ Chaussures
- ☐ Boutons
- ☐ Fermeture éclair
- ☐ Lacets
- ☐ Système scratch

☐ J'ai besoin d'une aide complète

- ☐ Culotte/caleçon
- ☐ Brassière/soutien-gorge
- ☐ T-shirt/pull
- ☐ Pantalon
- ☐ Veste/manteau
- ☐ Jupe/robe
- ☐ Chaussettes
- ☐ Chaussures
- ☐ Boutons
- ☐ Fermeture éclair
- ☐ Lacets
- ☐ Système scratch

Autonomie dans les repas/spécificités alimentaires

☐ Je mange seul(e)
☐ J'ai besoin d'une aide partielle (couper la viande, ouvrir un pot de yaourt, tenir le couvert, etc.).
Précisez :

☐ J'ai besoin d'une aide totale

Je sais utiliser :

- ☐ La grande cuillère
- ☐ La petite cuillère
- ☐ La fourchette
- ☐ Le couteau

☐ J'utilise des couverts spécifiques (merci de les fournir)

☐ Je bois au verre
☐ Je bois à la paille
☐ Je bois avec un gobelet ergonomique
☐ Je bois de l'eau
☐ Je bois de l'eau aromatisée
☐ Je bois du jus de fruit
☐ Je bois de l'eau gélifiée
☐ Autres (précisez) :

☐ Je mange une alimentation normale
☐ Je mange une alimentation mixée
☐ Je mange une alimentation moulinée

J'ai des aliments préférés :

Aliments à éviter en raison de leur goût, texture, odeur, couleur… :

En cas de troubles alimentaires, merci de préciser leur nature :

☐ Je fais des fausses routes alimentaires
☐ Parfois
☐ Souvent

Précisez leur nature et la conduite à tenir :

☐ Je ne fais pas de fausses routes alimentaires

☐ J'ai des allergies alimentaires

Précisez leur nature et la conduite à tenir :

Autonomie dans la propreté

	Jour	Nuit
Je sais aller aux toilettes seul(e)	☐	☐
J'ai besoin qu'on me rappelle d'aller aux toilettes	☐	☐
J'ai des protections (à fournir par la famille)	☐	☐
Je sais changer mes protections	☐	☐
J'ai besoin d'aide pour le change	☐	☐

Traitements médicamenteux

☐ J'ai un traitement médicamenteux
Précisez :

☐ J'ai du matériel spécifique (VNI, protections hygiéniques, etc…) :
Précisez :

Il est impératif de nous fournir le traitement et la copie de la dernière ordonnance indiquant la posologie.
En cas de protocole de soins spécifique, celui-ci devra également être remis à l'équipe lors d'une rencontre dédiée.

La copie du carnet de santé avec les vaccinations à jour sera à remettre avant le début de l'accueil.

Tout matériel spécifique devra être fourni par la famille : aide à la communication, matériel sensoriel, corset, prothèse (auditive, orthopédique, etc.).

Informations complémentaires

Quelles sont les préconisations en cas de crise (joindre le protocole s'il y a lieu) ? Qu'est-ce qui apaise votre enfant ? Quels sont les éléments déclencheurs ? :

Si besoin, merci de préciser les rituels d'endormissement de votre enfant (doudou, veilleuse, comptines, pot à proximité, etc.) :

CONVENTION DE PRET DE LOCAUX

ENTRE :

L'Association/l'entreprise/la collectivité , dont le siège est situé , à , représentée par Monsieur/ Madame, agissant en qualité de ,

ET
……,ci-après dénommée « l'occupant »,

il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de l'autorisation d'occupation

L'Association/l'entreprise/la collectivité autorise ……. à occuper les locaux (préciser lesquels) de , situés à , aux dates et heures indiquées ci-après :

Article 2 : Utilisation des locaux

L'occupant ne pourra utiliser les lieux qu'à l'usage exclusif des activités prévues (à préciser)

L'occupant s'engage à maintenir en bon état les locaux mis à sa disposition et à effectuer pour cela le rangement et le ménage nécessaires à la fin de la période citée ci-dessus (sol, WC, *etc.*).

Article 3 : Responsabilités et assurances

Aucune responsabilité ne pourra incomber à **L'Association/l'entreprise/la collectivité** , concernant tout incident et dommage de toute nature que ce soit pouvant survenir, au cours de l'occupation, aux personnes participant à l'activité de l'occupant, ainsi qu'au matériel et aux installations dudit occupant.

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'occupant reconnaît :

- Avoir souscrit une police d'assurances couvrant sa responsabilité civile, ainsi que tous les dommages pouvant résulter de son activité.

Cette police portant le numéro …….. a été souscrite le ……. auprès de la compagnie …… (attestation ci-jointe).

- Avoir procédé, avec le responsable de **L'Association/l'entreprise/la collectivité , Monsieur/Madame à** une visite des locaux qui seront effectivement utilisés.

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'être engagé à les appliquer.

- Avoir constaté l'emplacement des extincteurs et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Article 4 : Durée de l'autorisation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit, par **L'Association/l'entreprise/la collectivité** , si les locaux sont utilisés dans des conditions contraires aux dispositions prévues par la présente convention.

Fait à , le …….

L'Association/l'entreprise/la collectivité
Monsieur/Madame

Pour le porteur du projet
Monsieur, Madame

Protocole d'urgence

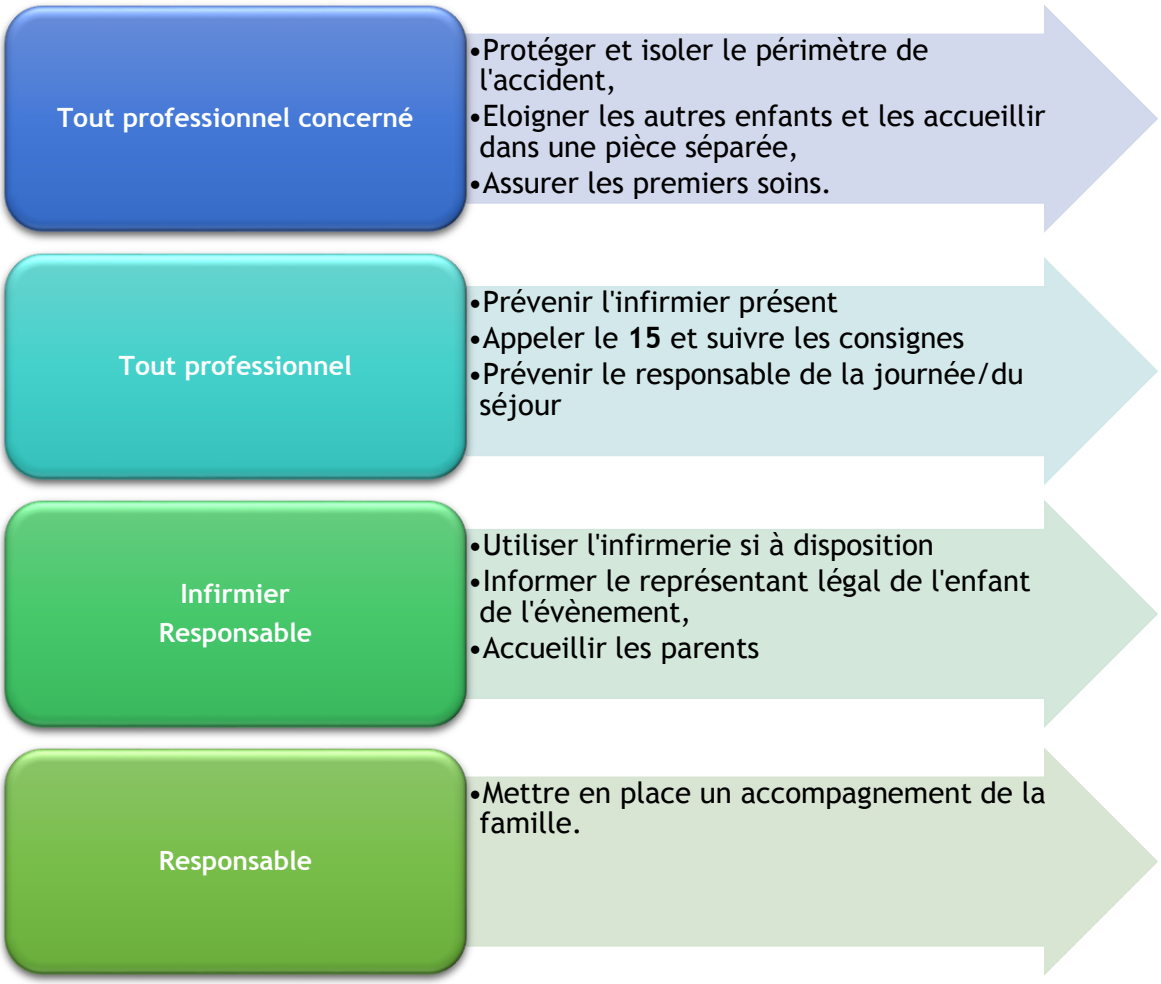

Alerte

- Appel du 15,
- Le médecin du 15 va vous poser des questions,

Précisions à apporter

- Laissez-vous guider et répondez aux questions :
- le lieu précis (adresse, salle, étage...)
- La nature de l'accident (malaise, brûlure, chute)
- La persistance du risque
- Le nombre de victimes

Autres informations

- la victime parle t-elle ? La victime saigne t-elle ? La victime respire t-elle ? De quoi se plaint-elle ?

Puis

- Le médecin fait un diagnostic et vous indique la marche à suivre.

Enfin

- Ne raccrochez pas avant d'y avoir été autorisé.

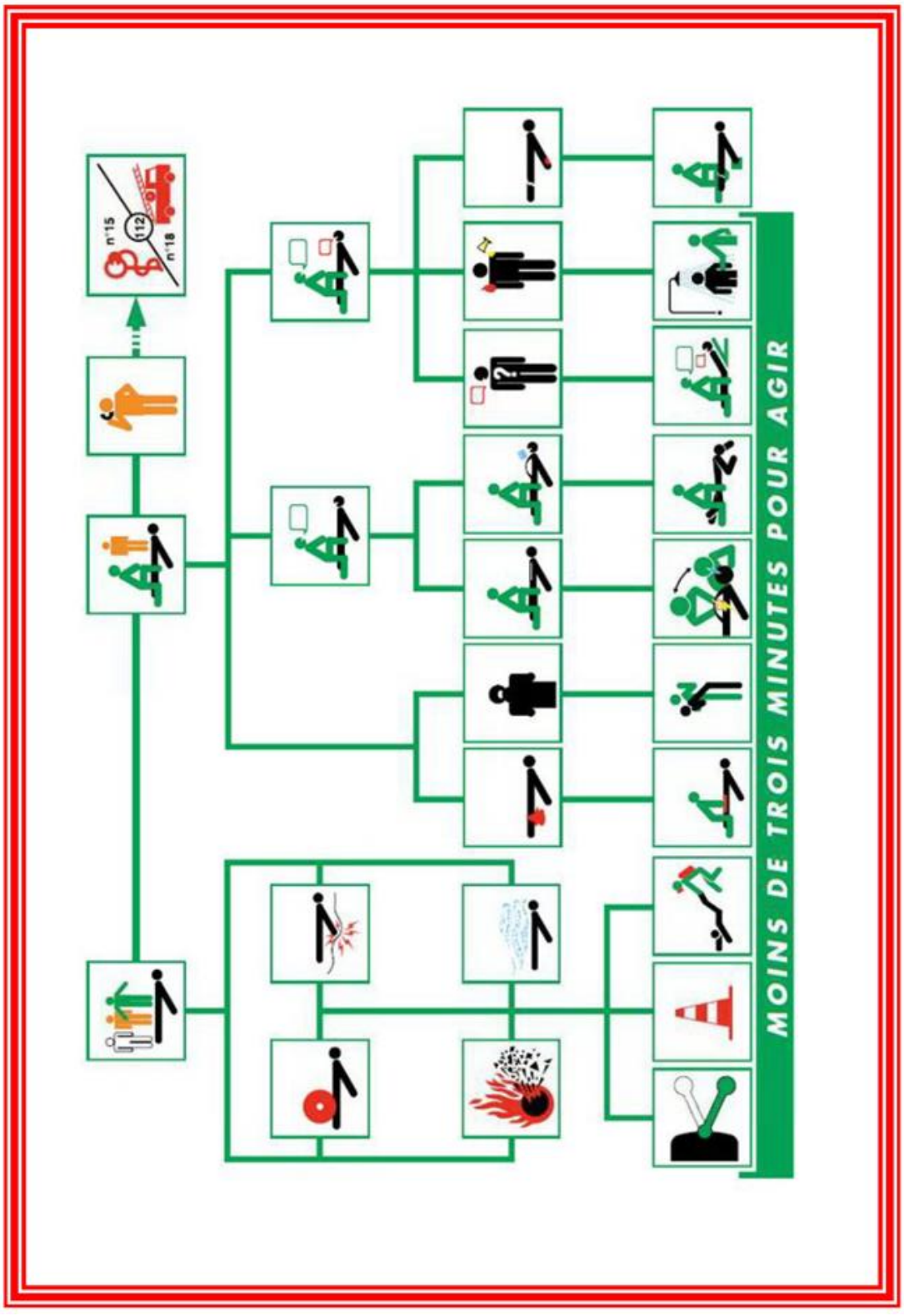
n°15
(112)
n°18
MOINS DE TROIS MINUTES POUR AGIR

Protocole de déclaration d'un Evènement Indésirable

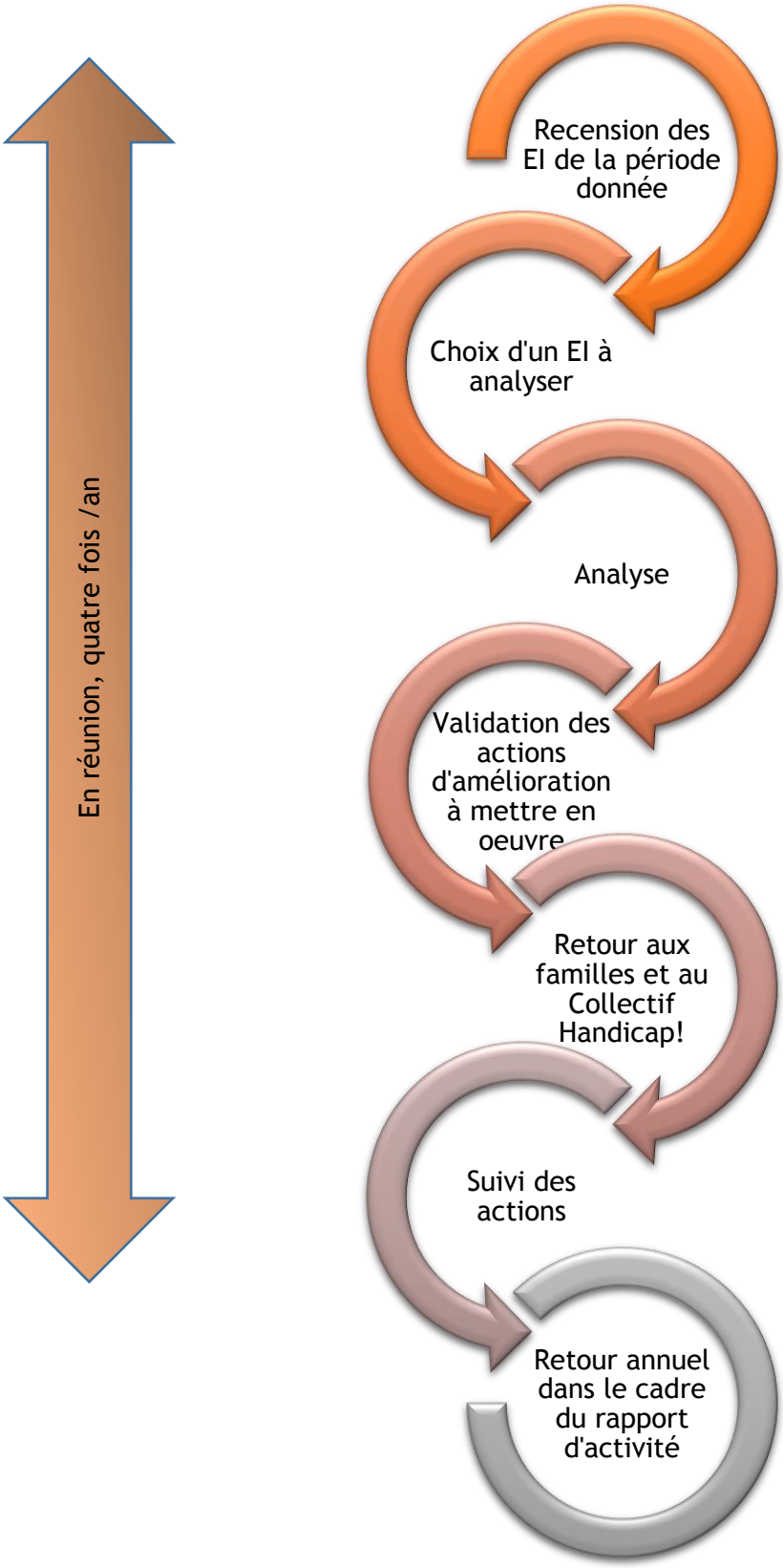
En réunion, quatre fois /an
Recension des EI de la période donnée
Choix d'un EI à analyser
Analyse
Validation des actions d'amélioration à mettre en oeuvre
Retour aux familles et au Collectif Handicap!
Suivi des actions
Retour annuel dans le cadre du rapport d'activité

Fiche de signalement des évènements indésirables n°: **(à remplir par le coordonnateur à réception)**

Date et heure du signalement : |__|__|/|__|__|/**20**|__|__| **à** |__|__|**h**|__|__|

Informations sur le déclarant

Personne déclarante:

Qualité:

Identification de l'évènement

Il concerne :

Un enfant ☐

Un professionnel ☐

Du matériel ☐ Autre (précisez) ☐

Circonstances de l'évènement

Détails de l'évènement (description détaillée précise, factuelle et chronologique, mettant en évidence les acteurs, les lieux, les matériels, les informations et les pratiques impliqués)

Description de l'action corrective immédiate (avant analyse des causes)

description sommaire:

Appel médecin ☐

Appel pompiers ☐

Appel famille/représentant légal de l'enfant ☐

Transmission au coordonnateur ☐

Déclaration accident du travail ☐

Description de l'action préventive à mettre en place

description sommaire:

Fiche de fonction
Educateur spécialisé/coordonnateur du dispositif

Missions liées au poste

- ☑ Piloter l'équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Organiser le fonctionnement du dispositif.
- ☑ Concevoir et co-construire le projet avec la famille afin de l'orienter vers la solution d'accueil la plus adaptée.
- ☑ Entretenir et développer les partenariats.
- ☑ Représenter le dispositif vis-à-vis des partenaires externes.
- ☑ Informer la famille de ses droits.
- ☑ Communiquer avec l'équipe les objectifs d'accueil de chaque enfant/adolescent et déterminer les moyens/ressources à mobiliser.
- ☑ Procéder au recueil et à l'analyse des questionnaires de satisfaction en lien avec le Collectif Handicap ! [8]
- ☑ Etablir le rapport d'activité annuel.
- ☑ Traiter, transmettre les informations dans le respect du RGPD[9].
- ☑ Recueillir, analyser et traiter les évènements indésirables.
- ☑ Repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées.
- ☑ Appréhender les situations de crise et proposer une solution adaptée.
- ☑ Assurer la cohérence des actions mises en place.
- ☑ Venir en soutien de l'équipe en cas de besoin de renfort.
- ☑ Veiller au respect des projets d'accueil par les professionnels, les bénévoles et les familles.
- ☑ Assurer la gestion des plannings des professionnels et bénévoles.
- ☑ Assurer la gestion des plannings des enfants/adolescents accueillis.

Compétences requises

- ☑ Capacité à travailler en réseau et équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Capacité à, en collaboration avec les différents acteurs (familles, équipe de professionnels, bénévoles, Collectif Handicap, financeurs, partenaires, etc.), se positionner dans l'analyse et l'évaluation des situations.
- ☑ Aptitude à la conduite d'entretien.
- ☑ Compétences dans la construction et l'adaptation d'outils/méthodes de travail et d'évaluation.
- ☑ Bonne maîtrise des techniques de conduite de réunion, de communication, de gestion des conflits.
- ☑ Bonne maîtrise des outils bureautique. Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les enfants/adolescents accompagnés.
- ☑ Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les personnes accompagnées.

[8] Dans le cas où une étude serait réalisée en lien avec l'université de Bordeaux, les chercheurs seraient également intégrés
[9] Règlement Général de Protection des Données

Fiche de fonction
Surveillant de nuit

Missions liées au poste

- ☑ Assurer une veille « active » des enfants et/ou des adolescents en tenant compte des informations recueillies lors de la prise de poste et en respectant les consignes institutionnelles.
- ☑ Garantir les conditions de repos des personnes accueillies en les accompagnant dans les besoins qu'elles expriment, en tenant compte des problématiques individuelles et en respectant leur intimité.
- ☑ Apporter une aide à l'endormissement, avoir un rôle éducatif (écoute et réconfort).
- ☑ Procéder éventuellement aux soins d'hygiène d'enfants manquant d'autonomie, en lien avec l'AES.
- ☑ Assurer une fonction de relais de jour-nuit et contribuer à la mise en œuvre des projets individualisés des enfants ou adolescents accueillis.
- ☑ Transmettre les informations et noter les éventuelles observations constatées durant la nuit.
- ☑ Rédiger des rapports en cas d'incidents.
- ☑ Assurer la surveillance des locaux et des équipements et en garantir la sécurité.
- ☑ Prévenir les services d'urgence concernés.

Compétences requises

- ☑ Capacité à travailler en binôme et en équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Faire preuve de polyvalence.
- ☑ Capacité à gérer des situations d'urgence ou de tension.
- ☑ Témoigner de compétences relationnelles tant avec les enfants ou adolescents accueillis, leurs familles qu'avec les divers professionnels de l'Equipe.
- ☑ Disposer d'un brevet de secouriste 1er degré
- ☑ Connaître et appliquer les règles de sécurité et les procédures internes d'intervention d'urgence.
- ☑ Connaître les techniques de lutte contre l'incendie.
- ☑ Aimer travailler de nuit, et supporter des horaires décalés.
- ☑ Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les personnes accompagnées.

Fiche de fonction
Accompagnant Educatif et Social/nuit

Missions liées au poste

- ☑ Assurer une veille « active » des enfants et/ou des adolescents en tenant compte des informations recueillies lors de la prise de poste et en respectant les consignes institutionnelles.
- ☑ Garantir les conditions de repos des enfants et/ou des adolescents accueillis en les accompagnant dans les besoins qu'ils expriment, en tenant compte des problématiques individuelles et en respectant leur intimité.
- ☑ Réaliser les interventions en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaire de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité.
- ☑ Concourir au bien-être des enfants et/ou des adolescents par des gestes et une communication adaptés.
- ☑ S'appuyer sur les informations données par la famille et recueillies auprès de l'équipe de jour.
- ☑ Apporter une aide à l'endormissement, avoir un rôle éducatif (écoute et réconfort).
- ☑ Procéder éventuellement aux soins d'hygiène des enfants et/ou des adolescents manquant d'autonomie, en lien avec le surveillant de nuit.
- ☑ Assurer une fonction de relais de jour-nuit et contribuer à la mise en œuvre des projets individualisés des enfants ou adolescents accueillis.
- ☑ Identifier les difficultés, besoins et compétences des enfants et/ou des adolescents durant la phase de coucher, d'endormissement, de réveils nocturnes.
- ☑ Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur.
- ☑ Rédiger des rapports en cas d'incidents.
- ☑ Prévenir les services d'urgence concernés en lien avec le surveillant de nuit.
- ☑ Transmettre les informations et noter les éventuelles observations constatées durant la nuit.

Compétences requises

- ☑ Capacité à travailler en binôme et en équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Faire preuve de polyvalence.
- ☑ Capacité à gérer des situations d'urgence ou de tension.
- ☑ Témoigner de compétences relationnelles tant avec les enfants ou adolescents accueillis qu'avec les divers professionnels de l'équipe.
- ☑ Disposer d'un brevet de secouriste 1er degré
- ☑ Connaître et appliquer les règles de sécurité et les procédures internes d'intervention d'urgence.
- ☑ Connaître les techniques de lutte contre l'incendie.
- ☑ Aimer travailler de nuit, et supporter des horaires décalés.
- ☑ Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les enfants et/ou des adolescents accompagnées.

Fiche de fonction
Accompagnant Educatif et Social

Missions liées au poste

- ☑ Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter les enfants et/ou des adolescents ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur.
- ☑ Evaluer les situations à risques et garantir la sécurité.
- ☑ Réaliser les interventions en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaire de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité.
- ☑ Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés.
- ☑ Assurer un accompagnement des enfants et/ou des adolescents en tenant compte des informations recueillies lors de la prise de poste et en respectant les consignes institutionnelles.
- ☑ Favoriser l'appropriation du cadre de vie de l'enfant/adolescent par un aménagement adapté.
- ☑ S'appuyer sur les activités inscrites dans le quotidien de l'enfant ou de l'adolescent pour favoriser la relation dans l'accompagnement.
- ☑ Garantir les conditions de bien-être des enfants/adolescents accueillis en les accompagnant dans les besoins qu'ils expriment, en tenant compte des problématiques individuelles et en respectant leur intimité.
- ☑ Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'activités adaptées et variées.
- ☑ Assurer une fonction de relais de jour-nuit et contribuer à la mise en œuvre de l'accueil individualisé des enfants/adolescents accueillis.
- ☑ Transmettre les informations et noter les éventuelles observations constatées durant la journée.
- ☑ Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur.
- ☑ Rédiger des rapports en cas d'incidents.
- ☑ Prévenir les services d'urgence concernés en lien avec les protocoles en vigueur.
- ☑ Assurer le rangement des locaux.

Compétences requises

- ☑ Capacité à travailler en binôme et en équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Faire preuve de polyvalence.
- ☑ Capacité à gérer des situations d'urgence ou de tension.
- ☑ Témoigner de compétences relationnelles tant avec les enfants ou adolescents accueillis, leurs familles qu'avec les divers professionnels de l'Equipe.
- ☑ Disposer d'un brevet de secouriste 1er degré
- ☑ Connaître et appliquer les règles de sécurité et les procédures internes d'intervention d'urgence.
- ☑ Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les enfants et/ou des adolescents accompagnés.

Fiche de fonction
Moniteur Educateur

Missions liées au poste

- ☑ Assurer l'accueil des enfants et des adolescents et de leur famille.
- ☑ Assurer une relation éducative avec les enfants et adolescents en organisant et animant leur quotidien, et en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes.
- ☑ Contribuer ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.
- ☑ Situer son action dans le cadre des missions du projet du dispositif.
- ☑ Evaluer les situations à risques et garantir la sécurité de chacun.
- ☑ Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés.
- ☑ S'appuyer sur les informations recueillies auprès de la famille et de l'équipe.
- ☑ Assurer un accompagnement des enfants et/ou des adolescents en tenant compte des informations recueillies lors de la prise de poste et en respectant les consignes institutionnelles.
- ☑ Favoriser l'appropriation du cadre de vie de l'enfant/adolescent par un aménagement adapté.
- ☑ Concevoir et mener des activités individuelles et/ou de groupe, adaptées et variées.
- ☑ Garantir les conditions de bien-être des enfants/adolescents accueillis en les accompagnant dans les besoins qu'ils expriment, en tenant compte des problématiques individuelles et en respectant leur intimité.
- ☑ Transmettre les informations et noter les éventuelles observations constatées durant la journée.
- ☑ Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur.
- ☑ Rédiger des rapports en cas d'incidents.
- ☑ Prévenir les services d'urgence concernés en lien avec les protocoles en vigueur.
- ☑ Assurer le rangement des locaux.

Compétences requises

- ☑ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Faire preuve de polyvalence.
- ☑ Capacité à gérer des situations d'urgence ou de tension.
- ☑ Témoigner de compétences relationnelles tant avec les enfants ou adolescents accueillis, leurs familles qu'avec les divers professionnels de l'Equipe.
- ☑ Disposer d'un brevet de secouriste 1er degré
- ☑ Connaître et appliquer les règles de sécurité et les procédures internes d'intervention d'urgence.
- ☑ Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les enfants et/ou des adolescents accompagnées.
- ☑ Capacités rédactionnelles.
- ☑ Capacité d'analyse.

Fiche de fonction
Infirmier(e)

Missions liées au poste

- ☑ Accueillir les enfants et leur famille dans un climat de confiance et de bienveillance.
- ☑ Protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social, en assurant des soins de confort et de bien-être.
- ☑ Concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels dans le but d'assurer une prise en charge de qualité, adaptée et personnalisée.
- ☑ Participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes en maintenant et/ou développant leur autonomie.
- ☑ Dispenser des soins selon les besoins de la personne, contribuer à l'administration des traitements en participant à la surveillance clinique, selon les prescriptions médicales.
- ☑ Participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et/ou psychique des enfants/adolescents.
- ☑ Créer et garantir un cadre sécurisant et contenant.
- ☑ Co-animer des ateliers ludiques et créatifs adaptés aux besoins de l'enfant/adolescent.
- ☑ Accompagner l'enfant dans tous les actes de la vie quotidienne.
- ☑ Savoir anticiper et limiter les situations de crises en mettant en place des actions adaptées à chaque enfant/adolescent.
- ☑ Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur.
- ☑ Assurer le rangement des locaux.

Compétences requises

- ☑ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- ☑ Faire preuve de polyvalence.
- ☑ Capacité à gérer des situations d'urgence ou de tension.
- ☑ Témoigner de compétences relationnelles tant avec les enfants ou adolescents accueillis, leurs familles qu'avec les divers professionnels de l'Equipe.
- ☑ Connaître et appliquer les règles de sécurité et les procédures internes d'intervention d'urgence.
- ☑ Respecter la confidentialité des informations communiquées concernant les enfants et/ou des adolescents accompagnées.
- ☑ Capacités rédactionnelles.
- ☑ Capacité d'analyse.

Modèle de planning des professionnels

Horaires de travail deux jours - une nuit

Jour 1	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	21h-22h	22h-7h	Total heures
Moniteur-éducateur			1	1	1			1	1	1	1	1	1	1			10
AES			1	1	1	1	1			1	1	1	1	1			10
Infirmier			1	1	1	1	1	1	1			1	1	1			10
AES /nuit															1	9	10
Surveillant de nuit															1	9	10

Jour 2		8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	21h-22h		
Moniteur-éducateur		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						10
AES	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						11
Infirmier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						11

7% du temps de travail de nuit	1
Total Surveillant de nuit	11
7% du temps de travail de nuit	1
Total AES de nuit	11

Prévoir un temps de préparation pour les professionnels

Non prévus: jeunes volontaires en service civique, étudiants IRTS NA

Horaires de travail journée

Jour 1	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	21h-22h	22h-7h	Total heures
Moniteur-éducateur			1	1	1			1	1	1	1	1					8
AES			1	1	1	1	1			1	1	1					8
Infirmier			1	1	1	1	1	1	1			1					8

Prévoir un temps de préparation pour les professionnels

Non prévus: jeunes volontaires en service civique, étudiants IRTS NA

Horaires de travail demi-journée (matin et/ou après-midi)

Jour 1	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	21h-22h	22h-7h	Total heures
Moniteur-éducateur			1	1	1			1	1	1	1	1					8
AES			1	1	1			1	1	1	1	1					8
Infirmier			1	1	1			1	1	1	1	1					8

Prévoir un temps de préparation pour les professionnels

Non prévus: jeunes volontaires en service civique, étudiants IRTS NA

Enquête de satisfaction à destination des enfants et jeunes accueillis

Merci d'entourer la réponse qui semble la plus appropriée.

1 Comment s'est passé ton séjour ? (remplacer séjour par demi-journée, ou journée, ou week-end) :

😊 😐 😒

2 Comment as-tu trouvé :

- Les locaux (ou le lieu) 😊 😐 😒
- La chambre 😊 😐 😒
- La nourriture 😊 😐 😒
- Les activités 😊 😐 😒
- Jouer avec les autres 😊 😐 😒
- La présence des adultes 😊 😐 😒

3 😊 **Aimerais-tu revenir ?** 😒

Oui Non

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire ! 😊

Enquête de satisfaction en direction des parents

Nom des parents :

Nom et prénom de l'enfant :

Commune de résidence

Date du séjour :

Durée du séjour :

☐ Demi-journée

☐ Journée

☐ Week-end

1. Accueil et prise en compte de votre demande :

   ☐ Très satisfaisante
   ☐ Satisfaisant
   ☐ Passable
   ☐ Mauvais

Votre commentaire :.....
.....
.....

2. Le séjour de votre enfant :

   Lieu d'accueil et/ou d'hébergement (situation géographique, environnement) :
   ☐ Très satisfaisant
   ☐ Satisfaisant
   ☐ Passable
   ☐ Mauvais

   Etat des locaux :
   ☐ Très satisfaisant

- ☐ Satisfaisant
- ☐ Passable
- ☐ Mauvais

Qualité des repas :

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Passable
- ☐ Mauvais

Activités proposées :

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Passable
- ☐ Mauvais

Accueil et encadrement :

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Passable
- ☐ Mauvais

Vos commentaires sur les conditions du séjour de votre enfant (remarques et suggestions) :

……
……
……
……

4. Souhaitez-vous faire part de vos observations sur les effets éventuels produits sur votre enfant, suite à cette expérience ?

……
……
……

5. Souhaitez-vous faire part des bénéfices ressentis pour vous et/ou votre famille, suite à cette expérience ?

……
……
……

6. Avez-vous des attentes qui nous permettraient d'améliorer le dispositif proposé ?

……
……
……
……..

7. Souhaitez-vous être associé(e) aux actions menées par le Collectif Handicap !
   ☐ Oui ☐ Non

Questionnaire rempli le ……

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !